

29 avril 2020

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directeurs généraux des hôpitaux publics de l'Ontario et titulaires de permis et exploitants de foyers de soins de longue durée

EXPÉDITEURS : **Helen Angus**
Sous-ministre, ministère de la Santé

Matthew Anderson
Président et chef de la direction, Santé Ontario

Richard Steele
Sous-ministre, ministère des Soins de longue durée

OBJET : **Transfert des patients hospitalisés et des clients en milieu communautaire vers des foyers de soins de longue durée**

Pour faire suite à la note de service du 16 avril demandant aux hôpitaux de cesser temporairement de transférer des patients dans les foyers de soins de longue durée et des maisons de retraite, les hôpitaux peuvent transférer des patients dans des foyers de soins de longue durée dans les cas suivants :

1. Il s'agit d'une réadmission au foyer de soins de longue durée (le résident revient dans son foyer)
2. Il n'y a PAS d'éclosion de COVID-19 au foyer d'accueil
3. Le résident a subi un test de dépistage de la COVID-19 à l'hôpital où il a reçu son congé, a reçu un résultat négatif et est transféré au foyer dans les 24 heures suivant la réception du résultat
4. Le foyer d'accueil a un plan pour veiller à ce que le résident réadmis puisse être en isolement pendant 14 jours

Les premières admissions dans un foyer de soins de longue durée en provenance de l'hôpital continuent d'être suspendues temporairement. Nous évaluons en ce moment une approche qui établit un équilibre entre les impacts pour les fournisseurs de services de santé et les patients/résidents.

Il n'y a pas de restrictions concernant les résidents qui retournent au foyer à la suite d'une consultation externe à l'hôpital, mais nous encourageons le foyer à consulter l'hôpital pour savoir s'il serait préférable d'hospitaliser les patients devant se rendre fréquemment à l'hôpital.

Le ministère des Soins de longue durée a reçu de nombreuses questions concernant les admissions en provenance du milieu communautaire et celles-ci doivent se poursuivre dans les circonstances suivantes :

1. Il n'y a PAS d'écllosion de COVID-19 au foyer d'accueil
2. Le résident a subi un test de dépistage de la COVID-19, a reçu un résultat négatif et est transféré au foyer dans les 24 heures suivant la réception du résultat
3. Le foyer d'accueil a un plan pour veiller à ce que le résident admis puisse être en isolement pendant 14 jours

Nous demandons à tous les foyers de prendre en compte leur capacité à procéder à un isolement, en cas d'écllosion, pour déterminer le taux d'admission dans leur foyer.

Nous vous remercions de votre compréhension et de vos efforts extraordinaires.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(document original signé par)

Helen Angus
Sous-ministre
Ministère de la
Santé

Matthew Anderson
Président et chef
de la direction
Santé Ontario

Richard Steele
Sous-ministre
Ministère des Soins
de longue durée

- c. c. : D^r David Williams, médecin hygiéniste en chef
Mme Melanie Fraser, sous-ministre adjointe, ministère de la Santé
M. Mike Heenan, sous-ministre adjoint, Hôpitaux et immobilisations
Brian Pollard, sous-ministre adjoint Soins de longue durée
Mme Janet Hope, sous-ministre adjointe, Soins de longue
durée Mme Lisa Levin, AdvantAge Ontario
Mme Donna Duncan, Ontario Long Term Care
Association M. Anthony Dale, Association des hôpitaux
de l'Ontario
Mme Catherine Brown, présidente, Services communs pour la santé